



**P**ROCES

**V**ERBAL

**C**ONSEIL

**M**UNICIPAL

DU

22 JUIN 2006

**PRESENTS :** Mme EUSTACHE-BRINIO, M. PALLAIN, Mme ECHEGU-SANCHEZ, M. LEVILAIN, M. LOGEROT, Mme PENEL, M. MATCOVICH, Mme BERNARDIN, Mme BERTHIER, Mme MULLER, M. DESCOUTS, Mme GRACIA, M. MONGREDIEN, Mme L'HOURL, M. NICOLLE, Mme LASSUS, M. REYNES, M. JEAN-JACQUES, Mme BASQUIN, Mme ADJAB, M. LAUNAY, M. VALERY, Mme VOLAT, M. GALLIOT, M. JOUANJAN, Mme LAURIÉ, M. MAYER, M. SENBEL.

**EXCUSES :** M. POTDEVIN, Mme BESSEICHE, Mme CHABRAT-LAZE, Mme FLAMENT, M. VIALE.

**PROCURATION :**

M. POTDEVIN	à	Mme BERTHIER
Mme. BESSEICHE	à	M. REYNES
Mme CHABRAT-LAZE	à	M. MATCOVICH
Mme FLAMENT	à	Mme ADJAB
M. VIALE	à	Mme EUSTACHE-BRINIO

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. REYNES

### (EXTRAIT DES DEBATS)

Mme EUSTACHE-BRINIO procède à l'appel des Conseillers municipaux et, après avoir constaté que le quorum est atteint, déclare ouverte la séance du Conseil municipal.

Mme EUSTACHE-BRINIO propose d'adopter le procès-verbal du 18 mai 2006.

M. SENBEL et M. VALERY rappellent l'intervention de M. MAYER concernant la Convention de délégation partielle du contingent préfectoral HLM, lors de la séance du 18 mai 2006 et regrettent que les arguments développés par celui-ci aient été mal interprétés par les membres du Conseil municipal.

Mme EUSTACHE-BRINIO leur répond qu'elle ne reviendra pas sur la rédaction du Procès-verbal, qui reflète la réalité des propos tenus par M. MAYER.

M. VALERY demande à Mme le Maire que soit corrigé, à la fin du bulletin municipal, la dénomination de son groupe, que celui-ci est un groupe socialiste et communiste.

Le Conseil municipal,

ADOPTE, le procès-verbal de la séance du 18 mai 2006.

CONTRE : M. VALERY, Mme VOLAT, M. GALLIOT, M. JOUANJAN, Mme LAURIE, M. MAYER, M. SENBEL.

### **Compte-rendu des décisions prises par le Maire**

Conformément à l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal entend le compte-rendu des décisions prises par Mme le Maire:

❖ DECISION N°81/06 du 19 MAI 2006

Contrôle mécanique des supports d'éclairage public et de signalisation lumineuse. Passation d'un marché avec la Société Roch Service.

❖ DECISION N°82/06 du 19 MAI 2006

Disconnecteurs d'arrosage automatique. Passation d'un contrat d'entretien avec la S.A.R.L. Actifleau.

❖ DECISION N°83/06 du 19 MAI 2006

Vérification du réseau d'arrosage automatique. Passation d'un contrat d'entretien avec la S.A.R.L. Actifleau.

❖ DECISION N°84/06 du 19 MAI 2006

Passation d'une convention entre la Ville et le Club « Les Expos d'Ermont ».

❖ DECISION N°85/06 du 19 MAI 2006

Passation d'une convention entre la Ville et le Club « Les Gaulois de Sannois ».

❖ DECISION N°86/06 du 19 MAI 2006

Passation d'un contrat de location entre la ville de Saint Gratien et Marc Beluet (Expo-vision du Monde).

❖ DECISION N°87/06 du 22 MAI 2006

Signature du contrat de vente du droit d'exploitation d'un spectacle entre la ville de Saint Gratien et l'association SARL Vectoriel Productions Blues n'Trad.

❖ DECISION N°88/06 du 23 MAI 2006

Passation d'un contrat de cession entre la Ville et la Société MJ95 Spectacles.

❖ DECISION N°89/06 du 26 MAI 2006

Acquisition de 3 bornes escamotables mécaniques pour la rue du Général Leclerc. Passation d'un marché avec la Société AMA Paris Nord.

❖ DECISION N°90/06 du 26 MAI 2006

Rénovation et amélioration d'aires de jeux et reconstruction de sols de sécurité. Passation de marchés

❖ DECISION N°91/06 du 26 MAI 2006

Travaux de faux plafonds dans divers bâtiments de la Commune. Passation d'un marché avec l'Entreprise Foucaud Régis Isolation.

❖ DECISION N°92/06 du 26 MAI 2006

Travaux d'électricité dans divers bâtiments de la Commune. Passation d'un marché avec l'Entreprise Elec-Services.

❖ DECISION N°93/06 du 26 MAI 2006

Travaux de peinture dans divers bâtiments de la Commune. Passation d'un marché avec l'Entreprise Monti Peinture.

❖ DECISION N°94/06 du 26 MAI 2006

Travaux de menuiseries intérieures et extérieures dans divers bâtiments de la Commune. Passation d'un marché avec l'Entreprise E.M.B.A.

❖ DECISION N°95/06 du 26 MAI 2006

Travaux de revêtement de sol dans divers bâtiments de la Commune. Passation d'un marché avec l'Entreprise Monti Peinture.

❖ DECISION N°96/06 du 26 MAI 2006

Passation d'une convention entre la ville de Saint Gratien et la Société de production Abbel Film.

❖ DECISION N°97/06 du 6 JUIN 2006

Etude de diagnostic amiante – Passation d'une convention avec la Société Quali Consult.

❖ DECISION N°98/06 du 6 JUIN 2006

Travaux de maçonnerie dans divers bâtiments de la Commune – Passation d'un marché avec la Société Tullio.

❖ DECISION N°99/06 du 7 JUIN 2006

Passation d'un contrat de cession entre la Ville et l'association « Rock au Cœur »

❖ DECISION N°100/06 du 8 JUIN 2006

Passation d'une convention avec l'Association « EVA » pour l'organisation d'un séjour en centre de vacances en Espagne intitulé « Entre mer et montagne » – du lundi 7 au lundi 21 août 2006.

❖ DECISION N°101/06 du 8 JUIN 2006

Passation d'une convention avec l'Association « EVA » pour l'organisation d'un séjour en centre de vacances à Finborough en Angleterre du samedi 5 au samedi 19 août 2006.

❖ DECISION N°102/06 du 8 JUIN 2006

Passation d'une convention avec l'Association « EVA » pour l'organisation d'un séjour en centre de vacances intitulé « La Chevauchée Fantastique » - du lundi 31 juillet au lundi 14 août 2006.

❖ DECISION N°103/06 du 8 JUIN 2006

Passation d'une convention avec l'Association « EVA » pour l'organisation d'un séjour en centre de vacances dans le Haut Jura intitulé « Sur la piste des contrebandiers » - du mardi 8 au vendredi 25 août 2006.

❖ DECISION N°104/06 du 8 JUIN 2006

Passation d'une convention avec l'Association « Planète Aventures » pour l'organisation d'un séjour en centre de vacances intitulé « Cocktail Sports » dans le Jura – du mercredi 19 au lundi 31 juillet 2006.

❖ DECISION N°105/06 du 8 JUIN 2006

Passation d'une convention avec l'Association « Planète Aventures » pour l'organisation d'un séjour en centre de vacances à Bormes les Mimosas – du lundi 31 juillet au samedi 12 août 2006.

❖ DECISION N°106/06 du 8 JUIN 2006

Passation d'une convention avec l'Association « EVA » pour l'organisation d'un séjour en centre de vacances en Costa Brava – du mercredi 9 août au lundi 28 août 2006.

❖ DECISION N°107/06 du 8 JUIN 2006

Passation d'une convention avec l'Association « Signes de Piste » pour l'organisation d'un séjour en centre de vacances à Cassen dans les Landes – du mercredi 5 juillet au mercredi 19 juillet 2006.

❖ DECISION N°108/06 du 8 JUIN 2006

Passation d'une convention avec la Société « Rev'Alizés » pour l'organisation d'un séjour en centre de vacances au Maroc intitulé « Les Mille et une nuits » - du vendredi 7 juillet au vendredi 21 juillet 2006.

❖ DECISION N°109/06 du 8 JUIN 2006

Passation d'une convention avec la Société « Rev'Alizés » pour l'organisation d'un séjour en centre de vacances à Palamos en Espagne - du mercredi 5 juillet au mercredi 19 juillet 2006.

❖ DECISION N°110/06 du 8 JUIN 2006

Passation d'une convention avec la Société « Rev'Alizés » pour l'organisation d'un séjour en centre de vacances au Grau du Roi dans le Gard - du lundi 17 juillet au lundi 31 juillet 2006.

❖ DECISION N°111/06 du 15 JUIN 2006

Enfouissement des réseaux aériens de communications électroniques rue Parmentier Passation d'une convention avec France Télécom.

*Arrivée de Mme MULLER et de MM. LOGEROT, DESCOUT et LAUNAY.*

**Fixation de l'ordre du jour de la séance**

Le Conseil municipal adopte l'ordre du jour.

**1-1 – Vote du compte administratif 2005.**

M. LEVILAIN présente l'équilibre du compte administratif. Le total des recettes de la section de fonctionnement, de la section d'investissement et des reports s'élève à 35 053 854,59 € et le total des dépenses des trois sections s'élève à 34 323 003,43 €

Il précise que l'année 2005 a été marquée par un accroissement de 3 % des dépenses de fonctionnement et d'une diminution des recettes de -4,3 %, due principalement à la diminution de l'attribution de compensation suite au transfert de la police municipale à la C.A.V.A.M., ainsi que de la diminution des dotations.

M. LEVILAIN ajoute que les dépenses d'investissement ont progressé de 3,1 % et que les recettes ont baissé de 21,3 %.

M. VALERY tient à remercier M. MAYER, Directeur du Service financier, et ses services pour la qualité des documents budgétaires. Il s'interroge sur la diminution des subventions accordées par la Région Ile de France, sur l'augmentation des dépenses de fluides (eau, électricité, carburant, téléphone...), sur les dépenses de fleurissement et sur le budget d'investissement.

Mme EUSTACHE-BRINIO et M. LEVILAIN répondent que l'Etat fixe les modalités d'attribution des subventions, qui sont restées les mêmes, mais que le montant des enveloppes a changé. Ils ajoutent que la variation des consommations de fluides est une préoccupation de la Commune.

Mme le Maire quitte la salle, pour le vote, et passe la présidence à M. PALLAIN, premier Maire-adjoint.

Le Conseil municipal,

APPROUVE le compte administratif 2005.

CONTRE : M. VALERY, Mme VOLAT, M. JOUANJAN, Mme LAURIE, M. MAYER, M. SENBEL.

ABSTENTIONS : M. GALLIOT

### **1-2 - Vote de la conformité du compte administratif 2005 avec le compte de gestion du Receveur municipal.**

M. LEVILAIN indique que la balance de l'exécution comptable du budget 2004 donne un excédent total de 1 814 562,44 € pour un excédent dans la section de fonctionnement de 4 636 590,83 € et un déficit dans la section d'investissement de 2 822 028,39 €.

Le Conseil municipal,

ADOpte le compte de gestion du Receveur municipal pour l'exercice 2005 dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif de la commune pour l'année 2005.

ABSTENTIONS : M. VALERY, Mme VOLAT, M. GALLIOT, M. JOUANJAN, Mme LAURIE, M. MAYER, M. SENBEL.

### **1-3 - Affectation définitive du résultat excédentaire de la section de fonctionnement du compte administratif 2005 de la Commune.**

M. LEVILAIN informe qu'il s'agit maintenant d'affecter le résultat excédentaire de la section de fonctionnement qui s'élève en 2005 à 5 003 527,77 €.

Il ajoute que dans le même temps, le déficit d'investissement sera augmenté de la même somme des Intérêts Courus Non Echu (ICNE) portant ainsi le déficit à 3 188 965,33 €.

Enfin, compte tenu du transfert du budget d'assainissement à la CAVAM l'excédent de fonctionnement ainsi que le déficit d'investissement sont repris au budget ville dans les montants indiqués au compte de gestion soit 731 989,69 € pour l'excédent de fonctionnement et 528 601,99 € pour le déficit d'investissement augmenté des ICNE soit 567 179,34 €.

Il sera proposé au Conseil municipal d'affecter 4 272 676,61 € au compte 1068 "autres réserves" afin de couvrir le déficit d'investissement constaté en 2005 augmenté de la différence entre les reports. Le solde sera affecté en totalité au compte 002 "excédent de fonctionnement reporté" soit 730 851,16 €.

Le Conseil municipal,

APPROUVE l'affectation définitive du résultat excédentaire de la section de fonctionnement du compte administratif 2005 de la Commune.

CONTRE : M. VALERY, Mme VOLAT, M. GALLIOT, M. JOUANJAN, Mme LAURIE, M. MAYER, M. SENBEL.

#### **1-4 - Vote du budget supplémentaire 2006.**

M. LEVILAIN rappelle que le budget supplémentaire 2006, permet l'intégration des résultats de l'année N-1 ainsi que le rééquilibrage des comptes en fonction de l'exécution budgétaire des premiers mois de l'année.

Il précise que l'objectif de maîtrise des dépenses de fonctionnement est maintenu avec son corollaire, la maîtrise de la dette et des frais financiers qui en découlent.

Il présente l'équilibre du budget supplémentaire 2006 comme suit :

Intitulé	Recettes de fonctionnement		Dépenses de fonctionnement	
	Recettes nouvelles	370 623,00	Dépenses nouvelles	499 779,00
Excédent reporté	1 462 840,85	Assainissement	731 989,69	
		Virement	601 695,16	

<b>TOTAL</b>	<b>1 833 463,85</b>	<b>1 833 463,85</b>
<i>BP</i>	<i>21 787 045,00</i>	<i>21 787 045,00</i>
<b>BP + BS</b>	<b>23 620 508,85</b>	<b>23 620 508,85</b>

Intitulé	Recettes d'investissement		Dépenses d'investissement	
	Recettes nouvelles	2 074 858,09	Dépenses nouvelles	1 421 110,48
1068	4 839 855,95	Déficit reporté	3 756 144,67	
Virement	601 695,16	Reports	2 346 077,31	
Reports	1 262 366,03			
Réduction d'emprunt	<b>-1 255 442,77</b>			

<b>TOTAL</b>	<b>7 523 332,46</b>	<b>7 523 332,46</b>
<i>BP</i>	<i>10 329 525,00</i>	<i>10 329 525,00</i>
<b>BP+BS</b>	<b>17 852 857,46</b>	<b>17 852 857,46</b>

<i>Total budget BP+BS</i>	<i>41 473 366,31</i>	<i>41 473 366,31</i>
---------------------------	----------------------	----------------------

Le montant de l'emprunt à mobiliser en 2006 s'élève à 2 727 582 €. Il sera sensiblement inférieur à ce qui avait été initialement prévu.

Il précise que le niveau de l'autofinancement se monte à 1 926 875 € sensiblement inférieur à celui constaté l'année passée du fait de la stagnation des recettes de fonctionnement et d'un excédent de fonctionnement moins important qu'en 2004.

Le budget global de 2006 est en hausse de 7,46% alors même que la section de fonctionnement est en baisse très importante de 6,26% et la section d'investissement en hausse de 33% ; signe de l'orientation budgétaire tournée vers la réalisation des travaux prévus au plan pluriannuel d'investissement.

M. VALÉRY s'interroge sur le coût de la patinoire mobile, qui restera à la charge de la Commune et sur la maîtrise des heures supplémentaires.

M. LOGEROT répond que le Service des sports et le Service Politique de la ville démarchent d'éventuels investisseurs. Il précise qu'aujourd'hui il resterait à la charge de la Ville environ 20 000 € mais que cette somme pourrait encore être diminuée.

Concernant les heures supplémentaires, Mme EUSTACHE-BRINIO explique qu'une réflexion est en cours sur l'annualisation du temps de travail de certains services de la Direction des Affaires Culturelles.

Le Conseil municipal,

ADOpte le budget supplémentaire.

CONTRE : M. VALERY, Mme VOLAT, M. GALLIOT, M. JOUANJAN, Mme LAURIE, M. MAYER, M. SENBEL.

### **1-5 - Attribution des subventions aux associations pour l'exercice 2006.**

M. REYNES propose au Conseil municipal de valider les subventions suivantes :

- Le Cercle des Arts pour un montant de 2 789 € en considération du compte d'exploitation de la Nuit du Jazz dont la Commune assure la prise en charge de la moitié du déficit de l'opération.
- L'association Culture du Cœur pour un montant de 300 € dans le cadre de la politique de la ville.
- Les Arts martiaux pour 3 676 €
- La prévention routière pour un montant de 500 €.

Il précise que l'ensemble des crédits nécessaires est inclus dans le budget supplémentaire.

M. VALERY demande l'objet de l'association Culture du Cœur.

Mme EUSTACHE-BRINIO et M. REYNES expliquent qu'il s'agit d'une association nationale avec laquelle la Commune travaille et qui permet de redonner, aux personnes en difficulté, aux Rmistes, les places de théâtre non vendues.

Le Conseil municipal, à l'unanimité

APPROUVE l'attribution de ces subventions aux associations.

### **1-6 - Rapport d'activités des élus de la SAIEM.**

Le présent rapport d'activités a pour objet de relater les faits marquants de l'exercice clos au 31 décembre 2005. Il y est précisé les dates auxquelles se sont réunis les Conseils d'Administration en 2005 ainsi que le rappel des effectifs qui composent la SAIEM, les activités de la société, notamment les concessions avec les évolutions commerciales et juridiques de la ZAC de la Gare, de l'extension de la ZAC de la Gare, de la ZAC du Jeu d'Arc et de la ZAC du Cœur de Ville au cours de l'exercice 2005.

Le Conseil municipal,

PREND ACTE de ce rapport d'activités.

### **1-7 - Présentation des comptes-rendus annuels de la SAIEM**

M. LEVILAIN présente les comptes-rendus financiers annuels à la collectivité locale (CRACL) transmis par la SAIEM concernant les opérations en cours :

- ZAC de la Gare
- ZAC extension de la gare sur le quartier Pasteur
- ZAC du Jeu d'Arc
- ZAC du Cœur de Ville

Il précise que cela permet à l'assemblée délibérante :

- D'obtenir une information très précise sur le déroulement de l'opération, notamment au regard des engagements financiers de la Commune,
- De délibérer sur les choix à opérer, ainsi que sur les modifications éventuelles du budget prévisionnel à opérer dans l'évolution des opérations concédées.

M. VALERY souhaiterait connaître l'évolution de la SAIEM et ses liens avec la CAVAM.

M. PALLAIN explique qu'aujourd'hui la SAIEM doit encore achever des ZAC sur la Commune et précise qu'elle n'a aucun lien avec la CAVAM.

*Les quatre administrateurs élus au sein de la SAIEM ne prennent pas part au vote.*

Le Conseil municipal,

ADOpte les comptes rendus financiers détaillés de la SAIEM, concernant chaque opération d'aménagement.

ABSTENTIONS : M. VALERY, Mme VOLAT, M. GALLIOT, M. JOUANJAN, Mme LAURIE, M. MAYER, M. SENBEL.

### **1-8 - Tableau des créations d'emplois**

Mme EUSTACHE-BRINIO informe qu'il a été procédé au remplacement de l'archiviste –documentaliste, et que compte tenu de l'expérience professionnelle de la personne nouvellement recrutée, celle-ci a été nommée sur un emploi d'assistant de conservation, poste qu'il faut créer.

Il a été décidé également de renforcer l'équipe de la médiathèque. Il est donc nécessaire de créer un poste d'agent du patrimoine.

Il est donc demandé au Bureau municipal d'approuver les transformations suivantes :

<b>Emploi</b>	<b>Situation ancienne</b>	<b>modification</b>	<b>Situation nouvelle</b>
Assistant de conservation du patrimoine	4	Création : + 1	5
Agent territorial du patrimoine	5	Création : +1	6
<b>TOTAL</b>	9		11

Le Conseil municipal, à l'unanimité

APPROUVE ces créations d'emplois.

### **2-1 – Information sur les actions de développement social urbain 2005.**

Mme EUSTACHE-BRINIO informe les membres du Conseil municipal des actions menées en 2005 dans le cadre des deux dotations (Dotation de Solidarité Urbaine et Fonds de Solidarité des Communes de la Région d'Île de France) destinées aux populations défavorisées et qui viennent appuyer la politique de la ville dans le domaine de l'intégration économique et sociale.

Les actions réalisées dans le cadre du programme de la Dotation de Solidarité Urbaine et de cohésion sociale sont les suivantes :

- Entretien du quartier des Raguenets
- Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale (MOUS)
- Travaux de voirie/Eclairage public sur le quartier des Raguenets
- Travaux dans les écoles
- Une partie du salaire de l'éducateur Sportif
- Aide aux associations

Les actions menées dans le cadre du Fonds de Solidarité des Communes de la Région d'Ile de France sont les suivantes :

- Démocratie de Proximité
- Animation Jeunesse
- Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S)
- Fonds documentaire à la BCD des Raguenets
- Travaux de sécurité dans les Centres Culturels.

L'ensemble de ces actions a représenté pour la Ville un effort global de 1 324 210 €, le produit de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale et du fonds de solidarité des communes de la région Ile de France ayant contribué à son financement à hauteur de 1 133 310 €.

Mme EUSTACHE-BRINIO ajoute que deux tableaux sont joints afin de vérifier la répartition des sommes reçues par la Commune en fonction des deux dotations.

M. SENBEL s'interroge sur l'augmentation concernant l'entretien des espaces verts.

Mme EUSTACHE-BRINIO précise que les pelouses sont tondues plus souvent et que le ramassage des papiers a été augmenté.

M. VALERY tient à saluer l'effort du Conseil régional d'Ile de France concernant les subventions.

Le Conseil municipal,

PREND ACTE du rapport de présentation des actions de développement social urbain conduites en 2005.

*Arrivée de Mme VOLAT à 21 h 50.*

### **3-1 - Passation d'une convention avec le Syndicat des copropriétaires de la résidence du Forum pour le réaménagement du centre culturel du Forum.**

Mme EUSTACHE-BRINIO rappelle que l'action n° 3 du Contrat régional porte sur le réaménagement du centre culturel du Forum.

Pour ce faire, il est donc nécessaire de passer une convention entre la Commune et le Syndicat des copropriétaires de la résidence du Forum pour l'utilisation de ces parties communes intégrées dans l'opération, et ce, de manière à ce que la Ville en ait la jouissance exclusive.

Ce projet de convention a été présenté et approuvé en assemblée générale des copropriétaires le 26 avril 2006.

Mme EUSTACHE-BRINIO tient à remercier les membres du Conseil syndical des copropriétaires de la résidence du Forum ainsi que M. DESCOUTS et M. BENALDJIA pour leur travail concernant cette convention.

Concernant les travaux, Mme le Maire précise à M. VALERY que ceux-ci débiteront, pour les démolitions début juillet et que les travaux d'aménagement commenceront le 1<sup>er</sup> février 2007 pour se terminer fin juin, voir début juillet 2007 afin que le Centre culturel du Forum ouvre le 1<sup>er</sup> septembre 2007.

Le Conseil municipal, à l'unanimité

AUTORISE le Maire à signer cette convention.

### **3-2 - Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire 2006.**

M. MATCOVICH informe que M. SCELLIER, Député, propose d'octroyer à la Commune au titre de la réserve parlementaire 2006, une subvention exceptionnelle, d'un montant de 30 000 €  
Il est proposé de solliciter cette subvention pour la réfection des trottoirs et la mise en place de barrières rue Parmentier, dont le montant est estimé à 80 470 € T.T.C.

M. MATCOVICH rappelle que cette opération viendrait compléter les aménagements, visant à renforcer la sécurité, déjà réalisés au droit de l'école Pauline Kergomard et du collège Langevin Wallon.

Le Conseil municipal, à l'unanimité

APPROUVE la demande de subvention au titre de la réserve parlementaire 2006.

### **3-3 - Demande de subvention au titre de la convention régionale pour la ville pour la réalisation de diverses actions d'amélioration des espaces publics aux Raquenets.**

Mme EUSTACHE-BRINIO rappelle que la convention signée entre la Ville et la Région arrive à échéance au 31 décembre 2006 et qu'à ce jour, le montant de la dotation restant à affecter s'élève à 344 708,07 €

Il est donc proposé de déposer un dossier portant sur diverses actions d'amélioration des espaces publics aux Raquenets dont le détail et le plan de financement figurent à l'annexe jointe au présent rapport.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à solliciter l'aide de la Région pour la réalisation de ces opérations.

### **3-4 - Bilan du stationnement payant pour l'année 2005.**

Mme PENEL présente le rapport d'exploitation du stationnement payant à Saint Gratien pour l'année 2005, produit par la société VINCI PARK.

Elle précise que la recette pour l'année 2005 est de 172 998,68 € TTC, soit une baisse de 6,64% par rapport à 2004.

Mme VOLAT regrette que les parkings payants soient sous utilisés, en particulier les parkings de la place des Champs et du marché. Elle précise qu'ils ne sont utilisés que lorsqu'ils ne sont pas payants.

Le parking du Forum est en baisse chaque année. En 2004 : -15% et cette année : -30% de fréquentations. Les véhicules sont garés dans les rues avoisinantes des zones de stationnement payant, ce qui gêne les riverains. Elle juge la publicité de la carte minute de stationnement gratuit, inexistante.

Concernant le bilan financier, elle demande si le contrat de cette année est bien de 400 000 € et la redevance estimée à 100 000 €. Elle constate que le déficit d'exploitation serait d'environ 300 000 €.

Mme VOLAT rappelle qu'il a déjà été demandé une zone bleue surveillée et que soit instaurée une refonte totale du système de stationnement.

Mme PENEL explique que le retrait de 30% de recette du parc du Forum est dû à une diminution des abonnements. Elle précise qu'il y a eu un transfert des stationnements sur la SAIEM et sur le parking de la gare qui a subi une hausse de 39%.

Quant à la publicité concernant la carte de stationnement gratuit, Mme PENEL rappelle que dans chaque boîte à lettres, il a été déposé un disque de stationnement accompagné d'une notice explicative.

Mme EUSTACHE-BRINIO précise que dans le prochain magazine, un rappel de ces nouvelles dispositions sera fait.

Le Conseil municipal,

PREND acte du bilan de stationnement payant pour l'année 2005.

*Départ de Mme PENEL à 22 h 15.*

### **3-5 - Construction d'un équipement pour la pratique des arts martiaux aux Cressonnières.**

M. LOGEROT rappelle que lors de l'élaboration du P.L.U., un emplacement réservé avait été inscrit afin de disposer du foncier nécessaire pour la construction d'un nouvel équipement dédié à la pratique des arts martiaux.

Il précise que sur le plan financier, ce projet a été estimé à 2 240 000 € T.T.C. en coût opération (y compris honoraires et foncier) dont 1 770 000 € T.T.C. affectés aux travaux.

Cette opération pourra bénéficier des aides de la Région et du Département en raison des créneaux horaires mis à la disposition du lycée Gustave Monod et des collèges Jean Zay et Langevin-Wallon.

Afin d'envisager un démarrage des travaux début 2008, une consultation de maître d'œuvre doit être lancée.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé au Conseil municipal :

- d'adopter le programme et la fiche financière
- d'autoriser le lancement de la D.U.P. pour l'acquisition des parcelles nécessaires à l'opération
- d'autoriser le lancement de la consultation de maître d'œuvre.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

ADOPTE le programme et la fiche financière,

AUTORISE le lancement de la D.U.P. pour l'acquisition des parcelles nécessaires à l'opération,

AUTORISE le lancement de la consultation de maître d'œuvre.

### **3-6 - Avis sur le projet de P.L.U. arrêté par la commune d'Eaubonne.**

M. PALLAIN rappelle que par délibération du 21 février 2006, la commune d'Eaubonne a arrêté son projet de Plan local d'urbanisme.

Dans le cadre des procédures de concertation, il est demandé aux communes limitrophes de se prononcer sur ce projet de P.L.U.

L'analyse du dossier fait apparaître que le pôle gare Ermont-Eaubonne est un lieu d'échange multimodal majeur pour le département. Le stationnement dans ce secteur constitue selon le P.L.U. le point noir de la commune et ce malgré l'existence de 1 000 places de stationnement.

Malgré ce constat, la commune d'Eaubonne envisage de transformer 1,8 hectare dédié aujourd'hui au stationnement, afin de réaliser un projet mixte autorisant l'implantation d'activités et de logements. A noter, que ce parking a été financé par le Conseil régional et le STIF.

M. PALLAIN précise que dans le cas présent, la décision de supprimer autant de places de stationnement serait également préjudiciable aux usagers des villes avoisinantes.

C'est pourquoi, il est proposé, dans l'intérêt général, d'émettre un avis défavorable.

Le Conseil municipal,

EMET un avis défavorable

CONTRE : M. VALERY, Mme VOLAT, M. GALLIOT, M. JOUANJAN, Mme LAURIE, M. MAYER,  
M. SENBEL.

#### **5-1 - Tarifs – Année scolaire 2006/2007 – Applicable à compter du 04 septembre 2006.**

Mme ECHEGU-SANCHEZ informe qu'il s'agit de reconduire la grille des quotients familiaux 2005/2006 à l'année 2006/2007. Elle précise que celle-ci n'a pas été modifiée puisqu'elle a complètement été refondue, il y a deux ans.

Le Conseil municipal,

ADOpte les tarifs de l'année scolaire 2006/2007 applicables à compter du 04 septembre 2006.

CONTRE : M. VALERY, Mme VOLAT, M. GALLIOT, M. JOUANJAN, Mme LAURIE, M. MAYER,  
M. SENBEL.

#### **5-2 - Attribution du marché portant acquisition de matériel informatique pour la ville de Saint Gratien et ses écoles élémentaires.**

Mme ECHEGU-SANCHEZ rappelle que lors de la séance du 23 mars 2006, le Conseil municipal a autorisé le lancement d'un appel d'offres ouvert pour l'attribution du marché d'acquisition de matériel informatique pour la ville de Saint Gratien et ses écoles élémentaires.

Elle précise que ce marché porte sur l'achat d'environ 120 configurations réparties sur deux exercices budgétaires.

Six sociétés ont remis des offres :

ADN	ISICOM
DHS	MASTER SERVICES INFORMATIQUES
ELONEX	MISCO

Elle précise qu'à l'occasion de la commission d'appel d'offres du 22 juin 2006, les entreprises ont été mises en concurrence et au regard des critères exposés, les résultats sont les suivants :

CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES	POINTS OBTENUS					
	ADN	ISICOM	DHS	MISCO	ELONEX	MSI
MONTANT	0	0	20	30	10	0
VALEUR TECHNIQUE	0	7	10	0	0	3
MOYENS	10	0	3	0	7	0
<b>TOTAL</b>	<b>10</b>	<b>7</b>	<b>33</b>	<b>30</b>	<b>17</b>	<b>3</b>

Ainsi, il est proposé aux membres du Conseil municipal d'attribuer la première commande de 60 postes à la société D.H.S.

De remettre en concurrence les sociétés D.H.S, MISCO et ELONEX pour les commandes futures et d'éliminer les sociétés ADN, ISICOM et MSI.

Mme EUSTACHE-BRINIO précise à M. VALERY que ce sont des sociétés d'achats de gros et que le montant total s'élève à environ 70 000 €.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE l'attribution du marché portant acquisition de matériel informatique.

#### **6-1 - Demande de subvention à la bibliothèque départementale du Val d'Oise.**

Mme BERTHIER rappelle que les bibliothèques de Saint Gratien proposent, au cours de l'année 2006, plusieurs animations à destination du public et des scolaires visant au développement de l'usage du livre, du CD et du DVD.

Elle précise que dans le cadre des subventions allouées annuellement à chaque commune pour ses animations littéraires et artistiques, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à solliciter une subvention de 9 000 € auprès de la Bibliothèque départementale du Val d'Oise.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à solliciter cette subvention.

#### **6-2 - Tarifs des manifestations de la Direction des Affaires Culturelles pour l'année 2006/2007**

Mme BERTHIER demande au Conseil municipal d'approuver les tarifs des différentes manifestations de la rentrée 2006/2007.

Elle rappelle, pour information, que les tarifs appliqués à ce jour sont :

<b>Tarifs</b>	<b>Tarif A</b>	<b>Tarif B</b>	<b>Tarif C</b>
Plein tarif	15 €	13 €	11 €
Tarif réduit	11 €	9 €	/
Tarif spectacle jeune public	/	4 €	3 €
Tarif représentation temps scolaire	3 €		

Mme BERTHIER précise que ces tarifs n'ayant pas connu d'augmentation depuis la création de la Direction des Affaires Culturelles au 1<sup>er</sup> janvier 2004, il est proposé une augmentation d'environ 8%.

#### **Soit une nouvelle grille tarifaire :**

<b>Tarifs</b>	<b>Tarif A</b>	<b>Tarif B</b>	<b>Tarif C</b>
Plein tarif	16 €	14 €	12 €
Tarif réduit	12 €	10 €	/
Tarif spectacle jeune public	/	4 €	3 €
Tarif représentation temps scolaire	3 €		

Le tarif réduit est appliqué aux – 18 ans, étudiants, chômeurs, Rmistes, + 65 ans, groupes à partir de 5 personnes.

La carte adhérent est gratuite et délivrée à chaque spectateur payant un plein tarif (hors spectacle jeune public). Elle donne droit à une place gratuite après l'achat de trois billets.

Mme BERTHIER précise à M. VALERY que les tarifs n'ont pas été augmentés depuis 2002 par rapport à l'Office culturel, que cela représente une augmentation, entre 2002 et 2006, de 2 % par an.

Le Conseil municipal,

APPROUVE la nouvelle tarification.

CONTRE : M. VALERY, Mme VOLAT, M. GALLIOT, M. JOUANJAN, Mme LAURIE, M. MAYER,  
M. SENBEL.

\*\*\*\*\*

Mme EUSTACHE-BRINIO informe que durant l'été, un appel d'offres concernant le service de télécommunications pour la ville de Saint Gratien, sera relancé puisque le marché actuel avec France Télécom et Neuf Télécom arrive à échéance.

Mme le Maire informe que le règlement, relatif à l'organisation du fonctionnement des prestations scolaires, sera modifié. En effet, après des essais d'ouvertures d'accueil plus larges, les horaires du Club d'enfants, qui se trouve en page 5 du règlement, seront étendus à partir de la rentrée des classes de septembre 2006.

Avant de lever la séance du Conseil municipal, Mme le Maire annonce le départ de M. MARTIN, Directeur Général des Services, pour la ville d'Epinal et le remercie pour son action à Saint Gratien.

Mme EUSTACHE-BRINIO annonce le départ de M. MAYER, Directeur financier, à la Région Ile de France. Elle associe M. LEVILAIN afin de le remercier pour sa collaboration et son implication.

Mme le Maire annonce l'arrivée du nouveau Directeur général pour fin août et celle du Directeur financier pour le 1<sup>er</sup> septembre.

La séance est levée à 22 heures 40.